



Vice caché sur matériels ou véhicule motorisé.

Par **PoloK1Te**, le **14/05/2008** à **23:23**

Bonjour,

Suite à un achat d'un matériel motorisé (type agricole, pour mon cas une moissonneuse batteuse), et la découverte d'un problème mécanique grave sur le moteur, reconnu par des professionnels (mécaniciens), et certifié de leurs part comme ne pouvant pas avoir été ignoré par le vendeur (le matériel ou véhicule n'ayant pas encore été utilisé et venant d'être acheté depuis 2 mois) , quels recours peut on avoir vis à vos du vendeur, ayant déjà été prévenus des faits mais ne voulant rien entendre affirmant que le véhicule fonctionnait très bien et vendus dans l'état.

Merci d'avance.